

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Adhésion de la commune au service de téléassistance de la Société Custos Scutum Group

Délibération 2025-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 066-216602037-20250620-2025012-DE



Séance du : 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt juin à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire.

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert VAN DE WERVE

Absents excusés : Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS,

Ayant donné procuration : Benoit ISSARTEL a donné procuration à Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS a donné procuration à Martine MAUGUIN, Hubert VAN DE WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Monsieur Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE DE TELEASSISTANCE DE LA SOCIETE CUSTOS SCUTUM GROUP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Madame le Maire explique en quoi consiste la téléassistance à l'Assemblée et le bien fondé de mettre en place ce service dans la commune de Taulis. En effet, ce service permet pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap d'assurer leur sécurité et leur autonomie en favorisant leur maintien à domicile,

Considérant, les démarches de proposition de conventionnement par la Société Custos Scutum Group,

Considérant qu'un conventionnement par la commune permet aux administrés d'obtenir des tarifs plus avantageux,

Madame le Maire donne lecture de la Convention proposée aux conseillers municipaux et leur demande de bien vouloir mettre en place cette offre de service sur la commune de Taulis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la mise en place du service de téléassistance sur la commune de Taulis,
- DE CONVENTIONNER avec la Société Custos Scutum Groupe
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,



Le Maire,

Martine MAUGUIN

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 066-216602037-20250620-2025012-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du